

AFFAIRE N° 6 - Prise en compte au budget de la Commune pour l'exercice 1962 de diverses subventions F.I.D.O.M.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de prendre en compte au budget de la Commune pour l'exercice 1962 en recettes et en dépenses les diverses subventions allouées par le F.I.D.O.M. pour les travaux ci-après :

" en dépenses au compte 230

Chap. 2032 - Voies et réseaux (Tranche 1961)

- art. 23.020 - adduction d'eau :

	Agrandissement station de pompage.....	20.000.000
	La Bretagne- Le Brûlé.....	10.000.000
<u>Tranche 1962 -</u>	Station de traitement	5.000.000
	Canal du Brûlé (Domenjod).....	2.000.000
		<u>37. 000.000</u>

- art. 23.023 - Réfection des rues :

Modernisation partie basse C.B. 42.....	3.000.000
---	-----------

- art. 23.025 - Assainissement Ruisseau des Noirs.....

20.000.000

20.000.000

en recettes au compte 105

- art. 10.552 - Programme FIDOM 1961-1962

60.000.000

Le Maire signale à cette occasion que les travaux en cause sont actuellement poursuivis assez rapidement.

H. Beau (Signature)
le 17 oct 1962

Le Grefet. x
Signé : Fernand Gradier x x

Adopté à l'unanimité ./.